



SANS SOLEIL

Pour ou contre le bronzage en cabine ?

Depuis deux ans, des centres de bronzage fleurissent partout en France en proposant des formules de bronzage sur la base d' « *abonnement mensuel forfaitaire offrant un nombre de séances illimitées* ». Le bronzage en cabine si souvent décrié est-il dangereux pour la santé ? Un point d'actualité s'impose.



PHOTO.COM

En fait, ce n'est pas le bronzage en cabine qui est dangereux mais son utilisation illimitée.

Idem pour la vraie exposition au soleil ! A plusieurs reprises, le SNPBC a alerté les pouvoirs publics (la DGS - Direction Générale de la Santé et la DGCCRF - Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) sur la potentielle dangerosité de ce type d'offre tarifaire qui pousse les clients à une exposition excessive.

Par ailleurs, ce type d'affichage met à mal les efforts d'une profession souvent sérieuse qui s'engage, dans le même temps, dans la promotion du bronzage responsable. La réglementation française, mise en place en 1997, recommande un maximum de 33 à 60 séances d'UV par an. Elle est la plus rigoureuse d'Europe

en matière de limite d'exposition. Et l'enquête interne menée par le SNPBC confirme que les clients des centres de bronzage illimités ont une consommation qui peut aisément dépasser la limite préconisée par la réglementation. Il serait donc temps que les pouvoirs publics prennent les mesures qui s'imposent pour mettre un terme aux pratiques tarifaires faisant la promotion d'une consommation illimitée.

Comprendre pour bien bronzer

La lumière solaire diffuse de l'énergie, émise via des rayons de différentes longueurs d'onde : la lumière visible, les rayons infrarouges chauffants (lumière IR) et les rayons ultraviolets (lumière UV). Ces derniers se subdivisent en trois types de rayons :

- **Les rayons UV-C** : très dangereux, ils sont filtrés par l'atmosphère et n'atteignent pas la surface de la terre

- **Les rayons UV-A et UV-B** dont l'intensité varie et dépend de différents facteurs tels que la saison, l'heure de la journée, la pollution de l'air, le degré de latitude, l'intensité de réflexion (eau, neige, sable...).

Le bronzage s'effectue sur l'épiderme, la couche externe de la peau. Sa population cellulaire est composée de 13% de mélanocytes, qui, exposés à la lumière ultraviolette B (ultraviolet à ondes courtes) produisent la mélanine, le pigment responsable du bronzage. La mélanine voyage à l'intérieur de l'épiderme et est absorbée par d'autres cellules de la peau. Exposée aux ultraviolets A (ondes longues) la mélanine oxyde et brunit la peau.



Bon à savoir

Les centres de bronzage existent depuis plus de 30 ans en Europe. C'est un allemand, Frédéric Wolff qui présenta pour la première fois en 1975, le principe du rayonnement en champs proche. Le marché du bronzage artificiel était né !

Quelle que soit la couleur de la peau ou l'ethnie, tout le monde a le même nombre de mélanocytes (environ 5 millions). Seul le facteur héréditaire déterminera la qualité de la mélanine qui différencie les mille et une nuances existantes de couleur de peau. On distingue dans le monde 6 types de peau, bien qu'en Europe, seuls les 4 premiers types soient représentés. En fonction du type de peau, chaque individu réagit différemment au rayonnement du soleil et des solariums.

Le pour & le contre de l'exposition

Pour obtenir le même résultat esthétique, un individu qui bronze en 20 min dans une cabine UV devrait s'exposer environ 1 h 30 au soleil naturel des plages du sud de la France, mais son risque de brûlure serait multiplié par 12 ! Les habitués du bronzage en cabine sont exposés à



PHOTO.COM

des doses de rayons UV scientifiquement contrôlées et développées pour éviter tout risque d'érythème. Les appareils émettent essentiellement des UVA. La réglementation impose des appareils équipés de lampes diffusant un pourcentage maximum de 1,5 % d'UVB. Il n'en est pas de même lors d'une exposition au soleil naturel car les UVB et les infrarouges ne sont pas filtrés.

La France bénéficie depuis 1997 d'une réglementation extrêmement stricte pour le bronzage en cabine, qui fait aujourd'hui référence dans toute l'Europe tant elle est bien construite ! Elle définit :

- un rayonnement filtré des appareils avec une puissance limitée, pour éviter tout risque d'altération des cellules de la peau,
- des temps d'exposition maximum pour chaque appareil de bronzage,
- les règles d'utilisation des machines UV,
- des plans de bronzage maximaux (entre 33 et 60 séances/an selon le phototype),
- l'interdiction de l'accès en cabines aux mineurs.

Ce type de contrôle ne peut exister à l'extérieur, compte tenu des nombreux facteurs fluctuants : changement de saison, heure du jour, localisation, température, altitude, non filtration des rayons les plus nocifs qui favorisent les coups de soleil... Les UVB sont responsables des coups de soleil, or ils sont 3 fois moins importants en cabine UV. L'énergie nécessaire pour induire un coup de soleil en UVB est 1 000 fois moins importante qu'en UVA. Et le bronzage

en cabine permet de préparer la peau au soleil. Le processus de mélanogénèse étant enclenché, on bronzerait ensuite plus facilement au soleil, par ailleurs on ne jouera pas la montre pour obtenir un teint hâlé puisqu'on l'aura déjà acquis en cabine.

Bref, vous l'aurez compris, le bronzage en cabine n'est pas dangereux s'il est utilisé avec modération et dans des centres sérieux. A chacun d'être vigilant ! ■ V.L.

Pour en savoir plus :

www.snpsc.org

Point Soleil : sécurité & crédibilité

Avec près de 150 centres, Point Soleil une enseigne d'envergure nationale spécialisée dans le bronzage en cabine. Son expérience, son sérieux, son engagement sur la qualité, la sécurité & l'hygiène la positionnent comme le leader incontesté du bronzage en cabine en France. Pour la plupart ouverts 7/7 jours, de 8h30 à 21h00, sans rendez-vous, les centres Point Soleil assurent près de trois millions de séances par an, un chiffre qui est en constante augmentation depuis 20 ans. Le rôle d'expert du soleil et du bronzage de Point Soleil, consiste à proposer à chaque nouveau client une prestation de bronzage, adaptée à son type de peau et ses attentes. Ainsi, les hôtesses du réseau conçoivent avec chaque client novice un diagnostic solaire sur-mesure.

www.pointsoleil.com